

 <p>N°13036</p>	<p>Liste des délibérations</p> <p>Conseil Communautaire du 30 juin 2022</p>
<p>Le 30 juin 2022 à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, dûment convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente de Soussans, sous la présidence de M. Didier MAU.</p>	<p>Présents :</p> <p>ARCINS : Claude GANELON - ARSAC : Nadine DUCOURTIOUX, Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU - CUSSAC FORT MEDOC : Marie-Christine SEGUIN - LABARDE : Matthieu FONMARTY - LAMARQUE : Sylvie ALEZARD TEIXEIRA - LE PIAN MEDOC : Didier MAU, Christine CORNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT - LUDON MEDOC : Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Marjorie ROUSSEL - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUSE - MARGAUX-CANTENAC : Chantal PERNEGRE - SOUSSANS : Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE</p> <p>Absents excusés :</p> <p>Monique DIGEON pouvoir à Nadine DUCOURTIOUX, Dominique FEDIEU pouvoir à Marie-Christine SEGUIN, Dominique SAINT-MARTIN suppléé par Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Franck SIMONNET pouvoir à Christine CORNET, Christian DECAUDIN pouvoir à Christian VELLA, Martine VALLIER pouvoir à Michel DE ZEN, Denis CABEZAS pouvoir à Marjorie ROUSSEL, Sylvain LALANNE, Guillaume LAFON pouvoir à Anne SAVIN de LARCLAUSE, Jessica DUNIAUD, Sophie MARTIN pouvoir à Chantal PERNEGRE, Allan SICHEL</p>
<p>Secrétaire de séance : Frédéric AURIER</p>	<p>Conseillers en exercice : 32 Quorum : 17 Présents : 21 Votants : - 29 (sauf délibération 10) - 28 (délibération 10)</p>

Administration Générale

Rapporteur : Didier MAU

DL2022_3006_1 - Procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 avril 2022 – Adoption [Adoption à l'unanimité]

DL2022_3006_2 - Représentation au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles de Cartillon et de Castelnaud et composition des commissions thématiques intercommunales – Modification - Décision [Adoption à l'unanimité]

DL2022_3006_3 - Fonds européens programme 2023-2027 – Choix de confier la Stratégie de Développement Local puis la gestion du programme au Parc Naturel Régional du Médoc – Décision

Le nouveau programme des fonds européens pour la période 2023- 2027 est en cours d'élaboration. A la demande du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, autorité de gestion de ces fonds, la CdC est sollicitée pour confier l'élaboration de la Stratégie de Développement Local puis, ultérieurement, la gestion du programme au PNR Médoc.

DL2022_3006_4 - Autorisation d'Occupation Temporaire du Port de Lamarque - Fixation d'un tarif "commerce ambulants" – Décision [Adoption à l'unanimité]

La CdC bénéficie d'une Convention d'Occupation Temporaire du Port de Lamarque octroyée par le Département. Cette convention autorise les sous-occupations. Compte tenu des demandes formulées auprès des services communautaires, le tarif de la redevance que seront amenés à payer les commerces ambulants à qui une sous occupation serait accordée est fixé.

DL2022_3006_5 - Octroi d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public sur le site du Port de Lamarque au profit de la société MS Animation – Décision [Adoption à l'unanimité]

La CdC a été sollicitée par l'entreprise MS Animation pour l'obtention d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public du Port de Lamarque. Cette société souhaite implanter sur site des animations pour les plus jeunes (manège, tir à la carabine...). La présente délibération présente le projet de convention d'occupation temporaire qui pourrait être signée avec cette entreprise.

Développement économique

Rapporteur : Chrystel COLMONT-DIGNEAU

DL2022_3006_6 - Étude de développement économique - Demande de subvention LEADER – Décision [Adoption à l'unanimité]

La CdC sollicite une subvention de 18 000 € dans le cadre du programme LEADER pour le financement de l'étude développement économique dont le coût est établi à 22 500 €.

Petite enfance/Jeunesse

Rapporteur : Nadine DUCOURTIOUX

DL2022_3006_7 - Tarifs des camps 3-17 ans - Modification – Décision [Adoption à l'unanimité]

Afin de prendre en compte le coût des camps dans le calcul des tarifs des familles (selon le lieu, la distance, les activités proposées, l'encadrement), il est décidé de revoir la grille tarifaire des camps 3-17 ans à compter du 1^{er} septembre 2022 sur la base d'un système de pourcentage progressif.

DL2022_3006_8 - Conventions d'objectifs et de financement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant – Approbation [Adoption à l'unanimité]

Les conventions d'objectifs et de financement qui définissent et encadrent les modalités d'intervention et de versement par la CAF de la prestation de service unique « Psu », du bonus « inclusion handicap », et du bonus « mixité sociale » pour les 4 EAJE sont arrivées à échéance. Les nouvelles conventions pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026 sont approuvées et le Président autorisé à les signer.

DL2022_3006_9 - Règlement intérieur des Relais Petite Enfance - Modification – Adoption [Adoption à l'unanimité]

Le règlement intérieur des Relais Petite Enfance est modifié à compter du 1er septembre 2022 afin de prendre en compte le nouveau décret n°2021-1115 du 25 août 2021 et le référentiel approuvé par le Conseil d'Administration de la CNAF le 5 octobre 2021.

Tourisme

Rapporteur : Didier MAU

DL2022_3006_10 - OTC Margaux Médoc Tourisme - Convention d'objectifs et de moyens – Approbation [Adoption à l'unanimité (1 élu ne participe pas au vote)]

La présente convention précise les objectifs, les moyens financiers alloués à l'EPIC Margaux Médoc Tourisme par la CdC pour les remplir au titre de l'exercice 2022.

Finances/Ressources Humaines

Rapporteur : Philippe DUCAMP

DL2022_3006_11 - Création d'un Comité Social Territorial (CST) local – Décision [Adoption à l'unanimité]

Les élections professionnelles se dérouleront le 8 décembre 2022. Compte tenu des effectifs recensés au 1er janvier 2022 au sein de l'établissement et considérant qu'un Comité Social Territorial (CST) doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents, un CST local est créé et le nombre de représentants du personnel qui seront amenés à y siéger est fixé.

DL2022_3006_12 - Tableau des effectifs – Modification – Décision [Adoption à l'unanimité]

Afin de tenir compte des mouvements de personnel et dans le cadre de l'évolution des emplois au sein du service enfance jeunesse pour répondre aux besoins de fonctionnement, il est décidé la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2022.

DL2022_3006_13 - Budget principal 2022 - Décision modificative n°1 – Approbation [Adoption à l'unanimité]

DL2022_3006_14 - Budget annexe Eau potable 2022 - Décision modificative n°1 – Approbation [Adoption à l'unanimité]

DL2022_3006_15 - Budget annexe Zone d'activités Aygue Nègre 2022 - Décision modificative n°1 – Approbation [Adoption à l'unanimité]